



MAG DE PRINTEMPS 2020 SPECIAL COVID 19

(SITUATION AU 27/03/20)

DÉPLACEMENTS

En application de l'état d'urgence sanitaire du 23/03/20, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- ⇒ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- ⇒ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- ⇒ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- ⇒ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- ⇒ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ⇒ Convocation judiciaire ou administrative.
- ⇒ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

08 800 130 000

TENEZ-VOUS INFORMÉ

Panneau Pocket : Installez l'application sur votre Smartphone à partir de votre magasin d'applications et incitez votre entourage à le faire.

Site internet de la mairie www.jallans.fr

Par téléphone : Nous restons joignable à la mairie 02 37 45 03 69

Panneau d'affichage de la commune

Par mail : jallans.mairie@wanadoo.fr

olivier.lecomte.jallans@sfr.fr

Facebook : Jallans ou Olivier LECOMTE

Site officiel du gouvernement sur le COVID 19 :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les évènements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



LA SOLUTION MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

ÉLECTIONS

Les 13 conseillers municipaux ont été élus dès le 1er tour. 43,8% des inscrits se sont déplacés pour voter.

Après plusieurs rebondissements le 2nd tour est reporté et devrait avoir lieu en juin. L'installation du conseil nouvellement élu ne pourra se faire qu'après le 2nd tour.

C'est donc l'ancien conseil qui continue la gestion des affaires de la commune.

D'autre part, la loi reporte la date limite d'adoption des budgets locaux au 31 juillet 2020.

ACTIONS de la MAIRIE FACE AU COVID-19

Dès le lundi 16 mars, nous avons décidé de fermer l'ensemble des sites de la mairie et d'annuler/reporter toutes les manifestations publiques, sportives et associatives. (Course Cycliste, Messe...) et suspendu les activités RAM, bébé lecteur, sport ...

L'accueil de la mairie ne se fait plus que [par téléphone ou sur rendez-vous](#). Cependant le service administratif reste mobilisé pour répondre aux interrogations des habitants, coordonner la cellule de crise, assurer le travail quotidien. Un agent a cependant été placé en télétravail.

Des autorisations de déplacement dérogatoire sont en libre service à l'entrée de la mairie (à l'extérieur). De plus, quelques conseillers ont imprimé et distribué dans les boîtes aux lettres de leur voisinage ces autorisations.

Enfin une cellule de crise a été créée avec quelques élus.

Agents

Les agents scolaire et périscolaire ont vu leurs temps de travail modifié et concentré sur le matin.

Les agents du service technique ont reçu des consignes de travail et de protection. Cependant leur quotidien est très peu modifié pour le moment.

Nous avons fourni à tous les agents le document leur permettant de se déplacer dans le cadre de leurs activités professionnelles et mis à leur disposition tout le matériel nécessaire pour se protéger.

Ecole

L'école est fermée depuis le lundi 16 mars ainsi que tous les services périscolaires. L'accueil des enfants des personnels soignants est prévu à l'école Jean MACE à Châteaudun sur décision de l'inspection académique.

La directrice et les enseignantes assurent la continuité pédagogique par l'ENT et les outils informatiques dont elles disposent.

Les agents des écoles ont nettoyé et désinfecté de fond en comble tout les bâtiments du groupe scolaire et la cantine.

Service aux aînés

Judi 19 et vendredi 20 mars le service administratif et certains conseillers ont appelé les seniors de plus de 70 ans afin de faire le point sur les personnes à prévenir en cas de besoin, sur les mesures de confinement et connaître leurs éventuels besoins et aides qui leur seraient nécessaires. **Si vous n'avez pas été contacté, ou si vous avez besoin d'aide, veuillez appeler la mairie.**

Travail avec les services de la sous-préfecture.

Nous avons rappelé à la Sous-Préfète que le site des Sorbiers pourrait servir de base médicale avancée. Cette dernière a fait suivre l'information à l'ARS (Agence régionale de santé).

Les sites pouvant accueillir des bases ont été listés; nous disposons du foyer et de la cour de l'école.

Nous avons également listé les produits d'hygiène et de protection en notre possession (une dizaine de flacons hydro-alcoolique et 5 masques périmés et des gants).



BOULANGERIE LECOINTRE

Afin de limiter les déplacements et les regroupements, les livraisons de pain s'effectueront le mardi et le dimanche:

9h00 Mairie

9h10 Église

9h20 Jumeaux.

Les demandes spécifiques ainsi que les commandes de quantités importantes devront être effectuées à l'avance par téléphone au 02 37 45 16 45.



#jesoutiensmonripeur

Sepur Engagés pour l'avenir de nos territoires

GUIDE DES PARENTS CONFINÉS

50 ASTUCES DE PRO



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES ET
DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/03/Guide-des-parents-confinés-50-astuces-de-pro.pdf>

DÉCHETTERIES

En raison de la situation actuelle, les déchetteries sont fermées. Le Sictom fait passer quelques consignes afin d'assurer sa mission et de garantir la sécurité de ses équipes :

- ◆ Des ordures ménagères dans des sacs FERMÉS eux-mêmes placés dans un bac FERMÉ
- ◆ Pas de déchets superflus causés par des opérations de rangement et de jardinage. Il faut privilégier le stockage en attendant la fin de cette période de confinement. Il n'y a pas d'enjeu de salubrité à conserver ces déchets à la maison
- ◆ Pas de dépôt sauvage au pied des points d'apport volontaire (ce n'est pas un cas prévu pour sortir de chez soi donc vous risquez une amende et cela gêne notre travail)
- ◆ Enfin vous nous aiderez en demandant à vos habitants de manifester leur reconnaissance à nos équipes lors de leur passage en collecte comme en nettoyage.

COVID-19

#JeVeuxAider

LA RÉSERVE CIVIQUE SUR 4 MISSIONS VITALES

1. Aide alimentaire et d'urgence
2. Garde exceptionnelle d'enfants
3. Lien avec les personnes fragiles isolées
4. Solidarité de proximité

Je veux aider

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid19, le Gouvernement souhaite faire appel à des volontaires qui seront positionnés sur des missions jugées prioritaires pour la continuité de la vie sociale.

- > Je peux prendre contact avec la Mairie 02 37 45 03 69
- > Aller sur le site service civique

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

À partir du lundi 30 mars, la distribution des lettres et des colis ne se fera plus que le mercredi, le jeudi et le vendredi. À ce sujet, le groupe La Poste indique que "le temps de travail de chaque agent courrier/colis sera progressivement réduit sans impact sur la rémunération."



En ce qui concerne le e-commerce, la Poste demande à ses clients de concentrer leurs commandes et leurs envois sur ce qui leur est strictement nécessaire, pour que les agents puissent se concentrer sur l'essentiel. En effet, le groupe a, par cette nouvelle organisation, fait le choix de se concentrer sur le maintien de services jugés essentiels.

Ainsi, les agents se concentreront désormais sur les activités de portage de repas, de médicaments par exemple, mais aussi sur tous les services de lien social comme l'opération "Veillez sur mes parents".

Appel à la vigilance, les malfaiteurs ne font jamais la trêve!

Depuis la mise en œuvre des limitations de déplacements, certaines personnes malveillantes profitent de cette situation pour en abuser et se font passer pour des militaires de la gendarmerie :

Ces délinquants :

- agissent en tenue civile, porteurs d'un brassard gendarmerie non réglementaire et contrôlent la population lors de ses déplacements
- exigent un paiement immédiat et souvent en espèces de l'amende de 135 euros.

Nous rappelons que les gendarmes agissent quasi exclusivement en tenue, sauf dans des circonstances particulières pendant lesquelles un brassard gendarmerie bien défini est porté, tricolore, de couleur blanche ou grise.

Des criminels profitent également de l'angoisse causée par l'épidémie de covid-19 pour tenter de vous arnaquer!

Il a ainsi été observé de faux "décontaminateurs" proposant la désinfection de votre habitation aux fins de vous escroquer et/ou de faire du repérage, ainsi que de faux vendeurs de masques ou de gel hydro-alcoolique!

Merci de redoubler de vigilance en exigeant la présentation d'une carte professionnelle. Ne laissez rentrer personne chez vous. En cas de doute, n'hésitez pas à composer le 17 pour faire engager une patrouille sur place.

Enfin des sites web malveillants vendent de faux médicaments, accessoires médicaux ou compléments alimentaires en ligne permettant soi-disant de guérir ou de soulager la maladie causée par le nouveau coronavirus. Il s'agit de masques, vaccins non autorisés, purificateurs d'air, compléments alimentaires ou d'huiles essentielles. L'efficacité de ces produits n'est généralement pas prouvée, ou pas encore. Certains s'avèrent extrêmement dangereux!



Rappelons le, en cas d'urgence pour faits de violence ou maltraitance, faites le 17
Violences femmes info : 3919 (gratuit)
Enfance en danger : 119 (gratuit)



BRIGADE numérique Gendarmerie

En cas d'urgence, contactez le 17 ou 112

La brigade numérique répond à toutes vos sollicitations **NON-URGENTES** sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr ou les réseaux sociaux

Renseigner | Orienter | Accueillir

- Dialoguer en temps réel, vous apporter une réponse concrète et immédiate
- Vous guider pour contacter la brigade ou le commissariat de proximité
- Nous signaler un événement ou un fait
- Vous donner une réponse à un problème de sécurité
- Vous renseigner sur les démarches de plainte en ligne
- Vous orienter vers l'administration compétente
- Obtenir un récépissé d'enregistrement sur la main courante gendarmerie pour acter un différend familial, de voisinage sans pour autant déposer plainte

A votre contact, 24h/24

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

17 POLICE SECOURS

18 SAPEURS-POMPIERS

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

